



Ministère du Procureur général

Division des services aux tribunaux
Rapport annuel 2005-2006 et 2006-2007



Table des matières

Message du sous-procureur général	i
Communication de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Présentation de la Division des services aux tribunaux	1
Mission	1
Services de base	1
Faits saillants de la rentrée des tribunaux	1
Rôle de la sous-procureure générale adjointe	3
Structure régionale	3
Directrices et directeurs généraux	3
Portraits des régions	5
Directrices et directeurs ministériels	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	23
La Cour d'appel de l'Ontario	23
La Cour supérieure de justice	23
La Cour de justice de l'Ontario	24
La magistrature	25
Chapitre 3 : Activités des tribunaux en 2005-2006 et 2006-2007	27
Nouvelles affaires reçues	27
Les tribunaux de droit criminel - La Cour de justice de l'Ontario	28
Les tribunaux de droit criminel - La Cour supérieure de justice	29
Les tribunaux de droit civil	29
Les tribunaux de droit de la famille	30
Les tribunaux de droit de la famille-La Cour supérieure de justice	31
La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice	31
Les Cours de la famille - La Cour de justice de l'Ontario	32
La Cour des petites créances	33
La Cour d'appel	34
Chapitre 4 : Survol des activités en 2005-2006 et 2006-2007	35
Les tribunaux de droit criminel	35
Les tribunaux de droit civil	36
Les tribunaux de la famille	37
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2005-2006 et 2006-2007	39
Accès à la justice	39
La justice et le groupe d'experts sur les médias	40
Modernisation de la prestation des services	41
Amélioration des services judiciaires	42
Initiatives de formation pour la Division et partenariats	42
Service à la clientèle	43
Collaboration avec nos partenaires du secteur de la justice	44
Gestion des installations judiciaires	45
Planifier l'avenir	46
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	48
Ressources humaines par région	48
Recettes par région	49
État des dépenses	50
Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux 2005-06 – 2009-10	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux	B1



Message du sous-procureur général

La Division des services aux tribunaux joue un rôle essentiel dans l'appareil judiciaire de l'Ontario par la prestation de services judiciaires modernes et professionnels qui en assure l'accessibilité, l'équité, la rapidité et l'efficacité. La Division a la responsabilité d'administrer les tribunaux en matière de droits criminel, civil et familial, dans le système judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada. Chaque jour, dans 180 tribunaux à la grandeur de la province, plus de 3500 employés dévoués travaillent au sein de la Division afin de fournir au grand public un service à la clientèle de qualité.

Une bonne partie de ces réussites est attribuable aux relations de travail positives qui règnent entre la Division et les magistrats, le barreau et d'autres intervenants de l'appareil judiciaire. La qualité de ces relations est toujours d'une grande valeur dans le contexte du travail coopératif effectué par la Division pour maintenir l'accès au système judiciaire grâce à une administration exemplaire des tribunaux.

Dans le cadre de notre engagement à rendre la justice accessible, la *Loi de 2006 sur l'accès à la justice* a été adoptée par l'Assemblée législative en octobre 2006. La *Loi* modernise et améliore l'accès au système judiciaire, et propose des principes améliorés en matière d'ouverture, de transparence et d'imputabilité. La Division des services aux tribunaux est responsable de la mise en œuvre de plusieurs éléments importants de cette loi, y compris des réformes majeures au processus de nomination des juges de paix.

Le rapport annuel de la Division souligne un certain nombre d'initiatives qui illustrent cet engagement à rendre la justice accessible. Que ce soit en réaction aux recommandations du Comité de la justice et des médias relatives à l'identification des personnes-ressources avec

les médias de chacun des tribunaux, ou en réaction au rôle de direction joué par la Division de services aux tribunaux au sein du nouveau Comité pour l'accès aux tribunaux de l'Ontario, la Division reconnaît en tout temps le principe fondamental d'un système judiciaire ouvert, transparent et accessible. Au fil des pages de ce rapport, vous constaterez l'engagement manifeste de la Division à l'égard du grand public et en vue de l'amélioration continue de la prestation de services judiciaires équitables, opportuns et efficaces.

La Division cherche à produire des résultats extraordinaires tout en démontrant un professionnalisme exceptionnel au quotidien.

J'encourage les membres du public à saisir l'occasion qui leur est offerte de prendre connaissance des initiatives mentionnées dans ce rapport annuel et de faire part de leurs commentaires par courrier électronique au ministère à l'adresse : attorneygeneral@ontario.ca.

Je tiens à féliciter les employés et la direction de la Division pour le dévouement dont ils font preuve afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration des tribunaux en Ontario. Je me réjouis de pouvoir compter sur le soutien continu de la Division des services aux tribunaux alors que nous continuons à offrir un système judiciaire de haute qualité pour tous les Ontariens.

A handwritten signature in black ink, reading "Murray Segal". The signature is written in a cursive, flowing style.

Murray Segal
sous-procureur général



Communication de la sous-procureure générale adjointe

J'ai le plaisir de vous soumettre le quatrième Rapport annuel de la Division des services aux tribunaux qui présente deux exercices financiers, soit du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, et du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Le Rapport annuel de la Division contribue aux principes de transparence et de responsabilisation des activités de la Division et de plus, accroît la sensibilisation du public tout en fournissant des points de repère pour établir les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. Celui-ci consiste à fournir un système judiciaire moderne et professionnel tout en assurant l'accessibilité, l'équité, la rapidité et l'efficacité. Au fil des pages de ce rapport, les lecteurs pourront prendre connaissance des résultats atteints et d'une mise à jour des développements relatifs à l'administration des cours en Ontario. Un Plan quinquennal est aussi présenté : il établit les normes de services et indique les initiatives qui aideront à respecter ces normes.

Plusieurs thèmes sont au centre du Rapport annuel. Le service à la clientèle demeure un élément qui retient prioritairement l'attention. En 2005, des sondages visant à mesurer la satisfaction des clients ont été menés et ils ciblaient les services juridiques au comptoir dans les domaines d'exercice du droit civil, du droit de la famille et des petites créances. Les résultats de ces sondages présentés dans le Rapport annuel indiquent un niveau élevé de satisfaction de la clientèle dans l'ensemble de la province, pour tous les champs de pratique et dans chacun des emplacements.

En 2005-2006 et 2006-2007, plusieurs initiatives ont été lancées pour affermir notre engagement qui vise à améliorer et moderniser de façon continue les services juridiques. De nouvelles règles relatives à la Cour des petites créances ont été mises en place à l'échelle de la province, avec des conférences obligatoires en vue d'un règlement amiable et une prépondérance donnée à la gestion des cas. Une étude a été lancée relativement au programme d'interprétation, afin de renforcer les dispositions concernant les services d'interprètes dans les cours ontariennes. Des études ont été menées dans plusieurs secteurs d'activités, dont une analyse complète

de la transcription des délibérations des tribunaux, afin de moderniser et d'améliorer la production des transcriptions.

La Division a aussi créé des liens avec d'autres secteurs dans des domaines d'intérêt mutuel. Nous avons pris connaissance des recommandations émises par le juge en chef de l'Ontario dans le rapport du comité sur l'accessibilité au système de justice par les personnes handicapées, et j'ai le privilège de coprésider le nouveau Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, qui cherchera de façon permanente à faciliter l'accès aux tribunaux pour les personnes handicapées.

La Division a mis sur pied un groupe de travail pour la rationalisation de la *Loi sur les infractions provinciales*, composé de membres de la magistrature et de représentants provinciaux et municipaux, afin de renforcer la prestation des services judiciaires locaux. La Division a aussi collaboré avec la magistrature et Durham College pour le développement de la première formation spécialisée de la province en matière de programme d'appui par les tribunaux. En réaction aux recommandations émises en 2006 par le Comité de la justice et des médias, un représentant de la Division, agissant comme président, a convoqué un nouveau comité de liaison entre les secteurs de la justice et des médias.

En conclusion, je suis fière des réalisations de la Division et je souhaite remercier les employés et la direction pour leur travail et leur engagement incessants. Je suis certaine qu'ils continueront à atteindre leurs objectifs pendant que nous poursuivons l'amélioration et la modernisation des services judiciaires.

Ann Merritt
sous-procureure générale adjointe